



48, chemin du Domaine
Beaumont (Québec)
G0R 1C0

Tél. : 418 833-3369
Fax : 418 833-4788

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Beaumont tenue à la salle paroissiale le 3 septembre 2024 à 20 h 00 à laquelle séance sont présents :

- **le Maire, Monsieur David Christopher**

et les conseillers suivants :

- **Monsieur Gaétan Lefebvre**
- **Monsieur Claude Lemieux**
- **Monsieur Donald Mercier**
- **Monsieur Dave Ouellet**
- **Madame Nicole Massicotte**

RÉSOLUTION No : 2024-09-184

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

ATTENDU QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui modifie la *Charte de la langue française*, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

ATTENDU QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

ATTENDU QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la *Charte* le permet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE LEMIEUX

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Beaumont se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

QU'une copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

Adoptée

Copie certifiée conforme le 6 juillet 2026


Normand Champagne
Directeur général et greffier-trésorier